

# **SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120, avenue du Général Leclerc

75014 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120, avenue du Général Leclerc

75014 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport du Trésorier sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 14 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

## Bilan combiné Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	47 745	30 990	16 755	19 268
Autres immobilisations incorporelles	456 767	401 404	55 363	119 319
Immobilisations incorporelles en cours	21 901		21 901	12 109
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 214 702		2 214 702	2 199 193
Constructions	40 916 610	16 515 613	24 400 997	24 866 894
Installations techniques, matériel et outillage industriels	288 371	238 909	49 462	52 133
Autres immobilisations corporelles	9 564 556	6 073 701	3 490 855	3 955 035
Immobilisations corporelles en cours	682 265		682 265	231 737
Avances et acomptes	11 225		11 225	26 413
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>486 974</b>		<b>486 974</b>	<b>1 073 890</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	315 041		315 041	315 104
Autres titres immobilisés	3 458 946		3 458 946	2 288 938
Prêts	595 171	138 395	456 776	452 396
Autres immobilisations financières	158 516		158 516	131 379
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 218 790</b>	<b>23 399 012</b>	<b>35 819 778</b>	<b>35 743 808</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Marchandises	66 722	16 404	50 318	52 171
Avances et acomptes versés sur commandes	9 794		9 794	
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	185 255	790	184 465	652 864
Créances reçues par legs ou donations	762 775		762 775	4 081 891
Autres créances	2 144 854		2 144 854	2 935 791
Valeurs mobilières de placement	6 971 455	104 652	6 866 803	2 796 110
Disponibilités	35 331 869		35 331 869	34 499 855
Charges constatées d'avance	168 977		168 977	147 456
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>45 641 701</b>	<b>121 846</b>	<b>45 519 855</b>	<b>45 166 138</b>
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>104 860 491</b>	<b>23 520 858</b>	<b>81 339 633</b>	<b>80 909 946</b>

## Bilan combiné Passif

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	12 067 096	10 816 090
Fonds propres complémentaires	13 445 188	14 666 759
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires	59 904	89 904
Fonds propres complémentaires	2 228 089	2 248 089
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>	23 315	26 600
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 049 584	4 931 280
Réserves pour projet de l'entité	4 543 896	4 160 073
Autres	3 218 608	3 440 851
Résultat en attente d'affectation	2 963	
Report à nouveau	24 869 765	22 827 440
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 198 974</b>	<b>2 734 349</b>
<b>SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)</b>	<b>71 707 382</b>	<b>65 941 435</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 217 689	3 298 162
Provisions réglementées	19 539	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>74 944 610</b>	<b>69 239 597</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 122 311	4 730 936
Fonds dédiés	1 783 096	2 626 859
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>	<b>2 905 407</b>	<b>7 357 795</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	284 453	370 493
Provisions pour charges	139 667	222 771
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>424 120</b>	<b>593 264</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts	214 406	160 856
Découverts et concours bancaires	6 596	268
Emprunts et dettes financières diverses	109 457	125 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	945	1 154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 029 301	999 974
Dettes des legs ou donations	229 193	429 646
Dettes fiscales et sociales	822 025	795 814
Autres dettes	460 648	1 102 089
Produits constatés d'avance	192 925	104 005
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 065 496</b>	<b>3 719 290</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>81 339 633</b>	<b>80 909 946</b>

## Compte de résultat combiné

	Exercice au 31/12/22	Exercice au 31/12/21	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Cotisations</b>	121 990	165 645	-43 655	-26%
<b>Ventes de biens et services</b>				
Ventes des biens	2 043 021	2 283 720	-240 699	-11%
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	1 088 888	1 536 137	-447 249	-29%
Ventes de prestations de services	2 023 438	1 827 251	196 187	11%
<i>Dont parrainages</i>				
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 918 857	3 462 781	456 076	13%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	15 804 406	12 441 376	3 363 030	27%
Dons manuels	9 309 156	9 310 127	-971	0%
Mécénats	9 557	89 151	-79 594	-89%
Legs, donations et assurances-vie	6 485 693	3 042 098	3 443 595	113%
Contributions financières	425 438	347 966	77 472	
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges</b>	290 693	406 484	-115 791	-28%
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	1 137 968	513 657	624 311	122%
<b>Autres produits</b>	931 150	1 176 038	-244 888	-21%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>26 696 961</b>	<b>22 624 918</b>	<b>4 072 043</b>	<b>18%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	292 253	300 585	-8 332	-3%
Variation de stocks	727	-2 694	3 421	-127%
Achats de matières premières	27 814	32 462	-4 648	-14%
Autres achats et charges externes	9 776 578	9 429 261	347 317	4%
Aides financières	5 049 908	4 160 340	889 568	21%
Impôts et taxes et versements assimilés	581 932	572 994	8 938	2%
Salaires et Traitements	3 179 500	3 029 423	150 077	5%
Charges sociales	1 045 414	1 048 372	-2 958	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 930 047	1 888 593	41 454	2%
Dotations aux provisions	10 973	52 776	-41 803	-79%
Reports en fonds dédiés	293 772	519 113	-225 341	-43%
Autres charges	193 149	102 061	91 088	89%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 382 067</b>	<b>21 133 286</b>	<b>1 248 781</b>	<b>6%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 314 894</b>	<b>1 491 632</b>	<b>2 823 262</b>	<b>189%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>237 184</b>	<b>99 601</b>	<b>137 583</b>	<b>138%</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>111 848</b>	<b>52 747</b>	<b>59 101</b>	<b>112%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>125 336</b>	<b>46 854</b>	<b>78 482</b>	<b>168%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 440 230</b>	<b>1 538 486</b>	<b>2 901 744</b>	<b>189%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 599 871</b>	<b>1 999 484</b>	<b>600 387</b>	<b>30%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>718 764</b>	<b>698 960</b>	<b>19 804</b>	<b>3%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 881 107</b>	<b>1 300 524</b>	<b>580 583</b>	<b>45%</b>

## Compte de résultat combiné (suite)

	Exercice au 31/12/22	Exercice au 31/12/21	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	122 363	104 661	17 702	17%
<b>Total des produits</b>	<b>29 534 016</b>	<b>24 724 003</b>	<b>4 810 013</b>	<b>19%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>23 335 042</b>	<b>21 989 654</b>	<b>1 345 388</b>	<b>6%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 198 974</b>	<b>2 734 349</b>	<b>3 464 625</b>	<b>127%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	21 007 531	1 986 096	19 021 435	958%
Prestations en nature	1 781 496	1 344 554	436 942	32%
Bénévolat	27 570 961	25 096 661	2 474 300	10%
<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 311</b>	<b>21 932 677</b>	<b>77%</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature	20 980 891	1 986 096	18 994 795	956%
Mises à disposition gratuite de biens	1 259 845	991 489	268 356	27%
Prestations en nature	548 291	353 066	195 225	55%
Personnel bénévole	27 570 961	25 096 661	2 474 300	10%
<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 312</b>	<b>21 932 676</b>	<b>77%</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 81 339 633 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 198 974 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

### Informations générales et faits significatifs de l'exercice

#### **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre**

##### 1) Objet social

L'Union d'associations que constitue la Société de Saint-Vincent-de-Paul regroupe à la fois le Conseil national de France, les Conseils départementaux et les Associations spécialisées, dont la mission collective est de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la bienveillance, de la prévoyance, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle, morale et spirituelle, et toutes œuvres de bienfaisance. Il s'agit ainsi pour les différents membres de l'Union, de favoriser toute action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement ou de l'amélioration du logement des personnes défavorisées et éventuellement de prendre en location ou d'acquérir des biens immobiliers à cet effet.

Dans les Conseil départementaux, qui représentent la plus grande partie des membres de l'Union, les bénévoles sont regroupés en petites équipes locales, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action. Les équipes des Conseils départementaux et du Conseil national de France ont une fonction d'appui, au service des actions décidées par les Conférences.

##### 2) Missions sociales

La Société de Saint-Vincent-de-Paul développe des actions caritatives de proximité avec les plus démunis, autour des axes suivants :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour

- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

### 3) **Moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre pour leur mission sociale par l'ensemble des associations qui constituent l'Union sont les suivants :

- Le recrutement de bénévoles capables de s'engager sur la durée auprès des personnes en situation de précarité.
- L'achat et la rénovation de biens immobiliers permettant d'accueillir ou de loger des personnes en situation de précarité, ou de stocker des denrées alimentaires, des vêtements ou du mobilier destinés à être distribués aux personnes accueillies.
- L'acquisition de véhicules pour aller à la rencontre des personnes dans les quartiers excentrés.
- La collecte de dons en nature ou financiers permettant de venir en aide aux personnes rencontrées.
- La formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des personnes accueillies.
- La formation des bénévoles en responsabilité pour leur permettre d'assurer avec discernement leur rôle de président de Conférence, ou de Conseil départemental.

## **Faits caractéristiques de l'exercice**

### **Les aides versés à l'Ukraine**

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

Pour soutenir les Ukrainiens, le Conseil National de France a décidé d'envoyer une aide de 400 K€ au profit des 40 communautés des Filles de la Charité présentes en Ukraine, en Pologne et en Slovaquie et une aide de 150 K€ au Fonds International de Solidarité du CGI. Ce montant de 550 K€ vient en surplus des montants d'aide internationale prévus dans le budget 2022. Les Conférences et CD ont, de leur côté, apporté des aides représentant un total de 126 K€ à destination des mêmes structures.

Le CNF n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie.

A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et l'association n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

### **Les faits caractéristiques liés au périmètre de combinaison**

Le compte de résultat combiné enregistre un excédent de 6 M€ principalement expliquée par l'encaissement des produits sur legs & assurance-vie d'un montant conséquent (un dossier pour le CD 94 de 2,8 M€) et par un résultat exceptionnel constitué essentiellement de vente de biens immobiliers pour le CD 33 et le CNF (1,9 M€).

### Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du Règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif à l'élaboration des comptes consolidés et combinés, applicable à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/2021.
- ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5/06/2014 relatives au code de Commerce, modifié par divers règlements ultérieurs.
- et le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont présentées dans l'annexe les informations significatives.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

### Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2022 est constitué du Conseil National de France (CNF) et de 92 Conseils départementaux (CD) comme en 2021.

Les entités combinées, dont la liste est présentée en annexe, représentent 99,8 % des produits de l'exercice 2022 pour l'ensemble du réseau (99,7 % en 2021).

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec l'entité combinante : le Conseil National de France.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant les règlements ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de combinaison est la suivante :

- envoi des états relatifs à la combinaison des comptes par le CNF aux CD,
- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD,
- agrégation des comptes des CD combinés et du CNF,
- homogénéisation des comptes combinés,
- élimination des flux internes entre les CD combinés et le CNF,
- retraitement des fonds dédiés en lien avec le périmètre combiné,
- établissement des comptes combinés

#### **Tableau de flux de trésorerie combiné :**

En raison des travaux importants pour cette combinaison de 92 CD et du CNF, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2022.

#### **Variations de périmètre**

##### Entrées/sorties du périmètre :

Le nombre des CD combinés est inchangé par rapport à la combinaison 2021.

Cependant les points suivants sont à noter :

- 6 conférences (sur 38) sont sorties du périmètre du CD 68 entraînant une variation des fonds propres pour un montant de -405k€
- A partir de l'exercice 2022, l'ASD LA MIJOLE intègre le CD81 impactant les fonds propres à la hauteur de 42 K€.

Ces variations font l'objet d'une distinction dans les colonnes « Entrée et sortie de périmètre » dans le tableau des fonds propres.

#### **Conseils départementaux exclus du Périmètre de combinaison**

La liste des CD exclus du périmètre (2) est la suivante :

Conseil Départemental	N° de CD	Motif
Guyane	973	Comptes non transmis
Guadeloupe	971	Comptes non transmis

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

## **Legs et donations**

Les schémas comptables issus des faits générateurs associés aux différents événements des libéralités sont les suivants :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

## Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/22 ce poste est essentiellement constitué des obligations et contrats de capitalisation. Une provision à été constituée pour un montant de 105 K€ au 31/12/22.

## Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes pour le CNF :

- Livres à rotation lente : 50 %
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100 %
- Livret spirituel : 100 %

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Fonds dédiés

Lorsque les ressources collectées auprès des donateurs ou financeurs et affectées par eux à un projet ou une mission déterminée, n'ont pas été utilisées conformément à leur objet avant la fin de l'exercice, des fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan. Ils correspondent à la partie non encore utilisée (ou non encore employée) des subventions, dons ou legs affectés et sont dotés à travers l'utilisation d'un compte de charge spécifique : « Reports en fonds dédiés ».

Lorsque ces subventions, dons ou legs sont utilisés sur les exercices ultérieurs, une reprise du fonds dédié est effectuée à travers l'utilisation d'un compte de produit spécifique : « Utilisation de fonds dédiés ».

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Evénements postérieurs à la clôture

Le président Hubert Derache a été conduit à se retirer de ses fonctions de président et de membre du conseil d'administration le 15/02/2023, afin d'être en mesure de se consacrer pleinement à la résolution de difficultés personnelles qu'il rencontre depuis ces derniers mois. Cette décision a été prise en accord avec tous les membres du bureau national.

Serge Castillon, a été élu président à l'unanimité des voix du conseil d'administration du 11/03/2023.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	485 768	24 839	13 945	7 850	504 512
- Immobilisations incorporelles en cours	12 109	9 792			21 901
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>497 877</b>	<b>34 631</b>	<b>13 945</b>	<b>7 850</b>	<b>526 413</b>
- Terrains	2 199 193			15 509	2 214 702
- Constructions	40 814 634	384 617	283 734	1 093	40 916 610
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	262 854	38 185	9 378	-3 290	288 371
- Autres immobilisations corporelles	9 115 764	654 457	298 361	92 696	9 564 556
- Immobilisations corporelles en cours	231 737	767 954	251 997	-65 429	682 265
- Avances et acomptes	26 413	38 298	5 057	-48 429	11 225
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 650 595</b>	<b>1 883 511</b>	<b>848 527</b>	<b>-7 850</b>	<b>53 677 729</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>1 073 890</b>	<b>438 824</b>	<b>1 025 740</b>		<b>486 974</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	315 104		63		315 041
- Autres titres immobilisés	2 288 938	1 170 358	30	-320	3 458 946
- Prêts et autres immobilisations financières	722 171	65 172	33 975	320	753 688
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 326 213</b>	<b>1 235 530</b>	<b>34 068</b>	<b>0</b>	<b>4 527 675</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>57 548 575</b>	<b>3 592 496</b>	<b>1 922 280</b>	<b>-</b>	<b>59 218 791</b>

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	347 181	76 904	13 991	22 301	432 395
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>347 181</b>	<b>76 904</b>	<b>13 991</b>	<b>22 301</b>	<b>432 395</b>
- Terrains	-				
- Constructions	15 747 740	1 161 430	90 076	86 813	16 905 907
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	210 722	21 930	1 655	7 912	238 909
- Installations techniques, matériel et outillage industriels					
- Installations générales, agencements aménagements divers					
- Autres immobilisations corporelles	5 160 729	669 830	230 124	-117 026	5 483 409
- Matériel de transport					
- Matériel de bureau et informatique, mobilier					
- Emballages récupérables et divers					
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 119 191</b>	<b>1 853 190</b>	<b>321 855</b>	<b>-22 301</b>	<b>22 628 225</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>21 466 372</b>	<b>1 930 094</b>	<b>335 846</b>	<b>-</b>	<b>23 060 620</b>

Dépréciation des actifs

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	200 000			200 000
Immobilisations financières	138 395			138 395
Stocks	15 277	1 127		16 404
Créances et Valeurs mobilières	34 226	70 426		104 652
<b>Total</b>	<b>387 898</b>	<b>71 553</b>	<b>-</b>	<b>459 451</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		1 127		
Financière		70 426		
Exceptionnelle				

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 015 548 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	595 171	30 249	564 922
Autres	158 516	73 905	84 611
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	185 255	185 255	
Créances reçues par legs ou donations	762 775	762 775	
Autres	2 144 854	2 144 854	
Charges constatées d'avance	168 977	168 977	
<b>Total</b>	<b>4 015 548</b>	<b>3 366 015</b>	<b>649 533</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	25 167		
Prêts récupérés en cours d'exercice	20 787		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers factures à établir	119 459
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	9 794
Activité partielle	1 269
Organismes sociaux - Produits à recevoir	12 703
Etat - produits à recevoir	60 579
Intérêts courus à recevoir	150 318
Autres produits à recevoir	1 216 565
<b>Total</b>	<b>1 570 687</b>

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Sortie Sortie des conférences CD 68	Entrée ASP CD81	Affectation du résultat		Variations			Autres variations	A la clôture de l'exercice
				Montant	Dont GP	Augmentation	Diminution ou consommation	Dont GP		
Fonds propres sans droit reprise	25 482 849	-		-41 289	-41 289		66 493	-66 493	137 218	25 512 285
Fonds propres avec droit reprise	2 337 993								-50 000	2 287 993
Ecarts de réévaluation	26 600						3 285	-3 285		23 315
Résultat en attente d'affectation						2 963		2 963		2 963*
Réserves	12 532 200			716 659	716 659		486 775	-486 775	50 000	12 812 084
Report à Nouveau	22 827 440	-404 871	41 617	2 058 979	2 058 979	483 818		483 818	-137 218	24 869 765
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>2 734 349</b>			<b>-2 734 349</b>	<b>-2 734 349</b>	<b>6 198 974</b>		<b>6 198 974</b>		<b>6 198 974</b>
<b>Situation nette</b>	<b>65 941 431</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 685 755</b>	<b>556 553</b>	<b>6 129 202</b>	<b>-</b>	<b>71 707 379</b>
Dotations consommables	-									-
Subventions d'investissements	3 298 162					259 107	339 580			3 217 689
Provisions réglementées						19 539				19 539
<b>TOTAL</b>	<b>69 239 593</b>	<b>-404 871</b>	<b>41 617</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 964 401</b>	<b>896 133</b>	<b>6 129 202</b>	<b>-</b>	<b>74 944 607</b>

\*Le résultat en instance d'affectation correspond au CD65 pour lequel l'AG portant sur les comptes 2021 ne s'est pas encore tenue.

## Fonds reportés et dédiés

### Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	4 730 936	727 221	4 335 847	1 122 311
<b>TOTAL</b>	<b>4 730 936</b>	<b>727 221</b>	<b>4 335 847</b>	<b>1 122 311</b>

### Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	Autres variations	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	905 905	117 347	32 835				990 417	38 222
Contributions financières d'autres organismes	81 480	174 152	218 989				37 074	
Ressources liées à la générosité du public	1 639 474	2 273	886 142				755 605	564 538
<b>TOTAL</b>	<b>2 626 859</b>	<b>293 772</b>	<b>1 137 968</b>				<b>1 783 096</b>	<b>602 760</b>

## Tableau des provisions – Passif

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	232 484	12 288	98 328	146 444
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	141 608		70 736	70 872
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions	59 771	973	4 000	56 744
Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	159 401	6 650	15 991	150 060
<b>Total</b>	<b>593 264</b>	<b>19 911</b>	<b>189 055</b>	<b>424 120</b>
<b>Virement vers Fonds dédiés</b>				
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>				
Exploitation		10 973	93 727	
Financières				
Exceptionnelles		8 938	95 328	

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 057 955 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine	214 406	34 217	180 189	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	109 457	109 457		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 029 301	1 029 301		
Dettes des legs ou donations	229 193	229 193		
Dettes fiscales et sociales	822 025	822 025		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	460 648	460 648		
Produits constatés d'avance	192 925	192 925		
<b>Total</b>	<b>3 057 955</b>	<b>2 877 766</b>	<b>180 189</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dont envers les associés				

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	324 384
Intérêts courus à payer	27
Personnel charges à payer	212 730
Organismes sociaux charges à payer	94 520
Etat charges à payer	28 037
Autres charges à payer	431 192
<b>Total</b>	<b>1 090 890</b>

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	Charges d'exploitations	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	168 977		
<b>Total</b>	<b>168 977</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	192 925		
<b>Total</b>	<b>192 925</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Subventions et Concours publics

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.

La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrite en fonds dédiés.

Le montant du poste subventions et concours publics s'élève à 3 919 K€ et correspond aux aides versées par l'Etat, régions, départements, mais également par les instances officielles (préfectures, mairies).

A ce titre, les subventions les plus importantes sur l'exercice 2022 ont été perçues par les entités suivantes :

- CD 91 : 1 673 K€
- CD 34 : 403 K€
- CD 59C : 278 K€
- CD 972 : 151 K€
- CD 40 : 146 K€
- CD 44 : 114 K€
- CD 98 : 106 K€

### Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds propres, puis reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés.

L'impact est présenté dans le tableau de variation des fonds propres.

### Ressources liées à la générosité du public

Le montant des ressources liées à la générosité du public s'élève à 15 804 K€ et se décompose comme suit :

#### Dons manuels

Au 31/12/22 le poste « Dons manuels » s'élève à 9 309 K€ et se décompose comme suit :

	2022	2021
Dons manuels CNF	4 176 152	4 301 663
Dons manuels CD	5 133 004	5 008 464
<b>TOTAL</b>	<b>9 309 156</b>	<b>9 310 127</b>

## Mécénats

Le poste « Mécénats » s'élève à 10 K€ contre 89 K€ en 2021.

## Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2022 la date retenue est le 10 janvier 2023.

## Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

<b>PRODUITS</b>	<b>8 356 237</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 284 873
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	1 381 870
Autres produits sur legs et donations	36 133
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 318 030
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4 335 331
<b>CHARGES</b>	<b>1 870 544</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 143 323
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	727 221
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>6 485 693</b>

## Aides financières

Au 31/12/2022, cette rubrique se décompose comme suit :

Description	Montant 2022	Montant 2021
Aides aux personnes visitées et reçues	3 205 112	3 198 893
Aides pour les actions solidaires en France	257 344	374 597
Aides aux Conférences jumelages à l'étranger	183 942	122 542
Aides aux actions internationales hors jumelages	1 082 949	238 352
Autres aides aux entités non combinées	320 561	225 956
<b>Total</b>	<b>5 049 908</b>	<b>4 160 340</b>

Les aides aux actions internationales hors jumelages en 2022 comprennent 550 K€ d'aides du CNF pour l'Ukraine via les communautés des Filles de la Charité et le Fonds International de Solidarité du CGI. Les Conférences et CD ont, de leur côté, apporté des aides représentant un total de 126 K€ à destination des mêmes structures.

## Résultat exceptionnel

Au 31/12/2022 le résultat exceptionnel s'élève à 1 881 K€ et se décompose comme suit :

**Produits exceptionnels** pour un montant de 2 600 K€ principalement composé de :

- Produits de cession d'éléments d'actifs cédés : 1 878 K€ (notamment le CD33 et le CNF pour la vente des immeubles)
- Quote-part des subventions d'investissements pour 340 K€
- Autres produits : 382 K€

**Charges exceptionnelles** pour un montant de 719 K€ principalement composées de :

- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés pour 526 K€
- Dotations exceptionnelles 40 K€
- Autres charges exceptionnelles : 153 K€

## Autres informations

### Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels du CNF et combinés : 47 880 Euros TTC.  
Ce montant n'inclut pas les honoraires des commissaires aux comptes des CD.

### Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 95 salariés ETP, dont 43 occupant les fonctions administratives, et 52 fonctions opérationnelles.

### Engagements donnés

Le CNF se porte caution solidaire SCI Maison Saint-Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11.11% du montant dû), pour un total de 82 250 euros.

### Engagements reçus

Néant.

### Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé pour les Conseil Départementaux.

Les engagements de retraite du CNF sont enregistrés en provision pour charges pour 70 687 euros.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 3.75%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

## Contributions volontaires

### Mode de valorisation

Pour mener à bien ses missions, la SSVP France s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

Au CNF,

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés en 2022,
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère,
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine",
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

Dans les CD, les bénévoles apportent principalement leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :

- les visites,
- l'accueil,
- l'hébergement,
- les aides matérielles (vêtements, repas, mobilier, etc...).
- les fonctions support

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La majorité des heures ont été valorisées au SMIC horaire, augmenté des charges.

Par exception, certaines missions requérant des compétences plus élevées ont été valorisées au taux horaire de la tranche A, augmenté des charges.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à 1 689 602 heures pour 92 CD et le CNF, et évalué à 27 571 K€.

A partir de l'année 2022, la valorisation des heures de bénévolat suit la méthode suivante :

- Au SMIC, pour tous les bénévoles de la SSVP sans distinction,
- Tranche A de la Sécurité sociale : pour les heures de bénévolat de spécialistes extérieurs à la SSVP. Cela concerne principalement les missions à caractère exceptionnel, par exemple, l'audit du patrimoine immobilier d'un CD par un architecte bénévole ou bien la rédaction d'un contrat ou d'une convention par un avocat bénévole

La SSVP a également bénéficié de dons en nature évalués à 21 008 K€ ainsi que de prestations en nature pour un montant de 1 781 K€.

En 2022, la valorisation des dons en nature reçus des Banques alimentaires locales par les CD a été enregistrée dans les comptes, sur la base d'un document fourni au CNF par la Fédération Française des Banques Alimentaires, cela représente 19.8 M€.

## Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité
CNF	Combinante	CD 35 Ille et Vilaine	Combinée	CD 66 Pyrénées Orientales	Combinée
CD 01 AIN	Combinée	CD 37 Indre et Loire	Combinée	CD 67 Bas Rhin	Combinée
CD 02 AISNE	Combinée	CD 38 Isère	Combinée	CD 68 HAUT RHIN	Combinée
CD 03 ALLIER	Combinée	CD 39 JURA	Combinée	CD 69 RHÔNE	Combinée
CD 04 Alpes de Haute Provence	Combinée	CD 40 LANDES	Combinée	CD 71 Saône et Loire	Combinée
CD 05 HAUTES ALPES	Combinée	CD 41 Loir et Cher	Combinée	CD 72 Sarthe	Combinée
CD 06 ALPES MARITIMES	Combinée	CD 42R Loire Roanne	Combinée	CD 73 Savoie	Combinée
CD 08 ARDENNES	Combinée	CD 42S Loire Saint-Etienne	Combinée	CD 74 Haute-Savoie	Combinée
CD 11 AUDE	Combinée	CD 43 Haute-Loire	Combinée	CD 75 Paris	Combinée
CD 12 AVEYRON	Combinée	CD 44 Loire Atlantique	Combinée	CD 76 Seine-Maritime	Combinée
CD 13A Bouches du Rhône Aix	Combinée	CD 45 LOIRET	Combinée	CD 77 Seine et Marne	Combinée
CD 13M BOUCHES du Rhône Marseille	Combinée	CD 47 Lot et Garonne	Combinée	CD 78 Yvelines	Combinée
CD 14 CALVADOS	Combinée	CD 48 Lozère	Combinée	CD 80 SOMME	Combinée
CD 15 CANTAL	Combinée	CD 49 Maine et Loire	Combinée	CD 81 Tarn	Combinée
CD 16 CHARENTE	Combinée	CD 50 MANCHE	Combinée	CD 82 Tarn et Garonne	Combinée
CD 18 CHER	Combinée	CD 51 MARNE	Combinée	CD 83 Var	Combinée
CD 19 CORRÈZE	Combinée	CD 52 Haute Marne	Combinée	CD 84 Vaucluse	Combinée
CD 20 CORSE	Combinée	CD 53 MAYENNE	Combinée	CD 85 Vendée	Combinée
CD 21 CÔTE D'OR	Combinée	CD 54 Meurthe et Moselle	Combinée	CD 86+79 Vienne	Combinée
CD 22 Côtes d'Armor	Combinée	CD 55 MEUSE	Combinée	CD 87 Haute Vienne	Combinée
CD 24 DORDOGNE	Combinée	CD 56 MORBIHAN	Combinée	CD 88 Vosges	Combinée
CD 25 DOUBS	Combinée	CD 57 MOSELLE	Combinée	CD 89 Yonne	Combinée
CD 26 DRÔME	Combinée	CD 58 Nièvre	Combinée	CD 90 Territoire de Belfort	Combinée
CD 27 EURE	Combinée	CD 59L Nord Lille	Combinée	CD 91 Essonne	Combinée
CD 28 Eure et Loir	Combinée	CD 59C Nord Cambirai	Combinée	CD 92 Hauts de Seine	Combinée
CD 29 FINISTÈRE	Combinée	CD 60 OISE	Combinée	CD 93 Seine Saint Denis	Combinée
CD 30 GARD	Combinée	CD 61 ORNE	Combinée	CD 94 Val de Marne	Combinée
CD 31 HAUTE-GARONNE	Combinée	CD 62 Pas de Calais	Combinée	CD 95 Val-d'Oise	Combinée
CD 32 GERS	Combinée	CD 63 Puy de Dôme	Combinée	CD 972 Martinique	Combinée
CD 33 GIRONDE	Combinée	CD 64 Pyrénées Atlantiques	Combinée	CD 974 Réunion	Combinée
CD 34 HÉRAULT	Combinée	CD 65 Hautes-Pyrénées	Combinée	CD 98 Nouvelle Calédonie	Combinée

## Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources

### Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06.

### Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et font partie intégrante des comptes combinés de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

### Les ressources de l'exercice

**Les autres produits liés à la générosité du public sont principalement composés des:**

- Revenus de placements APG,
- Loyers des legs conservés par l'Association,
- Produits de cessions d'actifs financés par la générosité du public.
- Produits issus de la vente de dons en nature

**Les autres produits non liés à la générosité du public sont principalement composés des :**

- Revenus des activités de l'économie circulaire (brocantes, ventes de livres, vestiaires).

### L'affectation des ressources collectées auprès du public (CROD)

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public  
 Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public, exception faite des participations des personnes accompagnées (qui financent en partie les missions sociales). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

## Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

### La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie de la manière suivante :

- selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités pour le CNF
- la masse salariale des CD est répartie à la hauteur de 1/3 en frais de fonctionnement et 2/3 en mission sociales

Pour l'année 2022, l'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 3 036 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 235 K€,
- frais de fonctionnement : 1 097 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement (3 461 K€ en 2022) sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

## Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ».

## Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

## Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des entités combinées.

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	91 328	91 328	109 220	109 220
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 309 156	9 309 156	9 310 127	9 310 127
- Legs, donations et assurances-vie	6 485 693	6 485 693	3 042 098	3 042 098
- Mécénat	9 557	9 557	89 151	89 151
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 029 442	4 029 442	3 818 776	3 818 776
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	30 662		56 425	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 994 715		3 682 357	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	4 258 439		3 812 949	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	187 071	184 446	289 226	148 789
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	1 137 968	997 713	513 657	393 340
<b>TOTAL</b>	<b>29 534 031</b>	<b>21 107 335</b>	<b>24 723 986</b>	<b>16 911 501</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	15 450 638	10 652 989	14 599 678	10 659 516
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	580 834	580 834	569 282	569 282
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 261 772	1 261 772	365 543	365 543
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 845 948	1 205 253	2 879 297	1 258 593
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	2 555 811	1 082 380	2 596 031	1 134 772
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	223 919	120 993	356 032	48 848
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	122 363		104 661	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	293 772	4 140	519 113	140 598
<b>TOTAL</b>	<b>23 335 057</b>	<b>14 908 361</b>	<b>21 989 637</b>	<b>14 177 152</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 198 974</b>	<b>6 198 974</b>	<b>2 734 349</b>	<b>2 734 349</b>

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA</b>				
Bénévolat	27 570 961	27 570 961	25 096 661	25 096 661
Prestations en nature	1 781 496	1 781 496	1 344 555	1 344 555
Dons en nature	21 007 531	21 007 531	1 986 096	1 986 096
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 312</b>	<b>28 427 312</b>
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS</b>				
Réalisées en France	47 051 533	47 051 533	26 000 288	26 000 288
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	521 341	521 341	136 992	136 992
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	2 787 113	2 787 113	2 290 032	2 290 032
<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 312</b>	<b>28 427 312</b>

## COMpte d'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE		RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	
	N	N-1		N	N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	91 328	109 220
- Actions réalisées par l'organisme	10 652 989	10 659 516	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	580 834	569 282	- Dons manuels	9 309 156	9 310 127
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	6 485 693	3 042 098
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	9 557	89 151
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 261 772	365 543	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	4 029 442	3 818 776
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 205 253	1 258 593			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 082 380	1 134 772			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>14 783 228</b>	<b>13 987 706</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>19 925 176</b>	<b>16 369 372</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	120 993	48 848	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	184 446	148 789
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	4 140	140 598	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	997 713	393 340
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>6 198 974</b>	<b>2 734 349</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 107 335</b>	<b>16 911 501</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 107 335</b>	<b>16 911 501</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	35 557 968	34 343 121
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 198 974	2 734 349
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-538 731	1 519 502
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	41 218 211	35 557 968

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE	
	N	N-1		N	N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			Bénévolat	27 570 961	25 096 661
Réalisées en France	47 051 533	26 000 288	Prestations en nature	1 781 496	1 344 555
Réalisées à l'étranger			Dons en nature	21 007 531	1 986 096
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	521 341	136 992			
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	2 787 113	2 290 032			
<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 312</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 359 988</b>	<b>28 427 312</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 639 474</b>	1 892 216
(-) Utilisation	886 142	393 340
(+) Report	2 273	140 598
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>755 605</b>	1 639 474